



Paris, le 26 janvier 2021

Madame Gaëlle Martinez  
Union syndicale Solidaires  
Déléguée générale fonction publique  
31 rue de la Grange aux belles  
75010 PARIS

à  
Madame Amélie de Montchalin  
Ministre de la Transformation  
et de la Fonction publiques  
101 rue de Grenelle  
75007 — PARIS

**OBJET** : préavis de grève pour la journée du 4 février 2021

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la journée du 4 février 2021 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique qui continue de se mettre en place en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Solidaires revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, des créations d'emplois et de services publics,
- des plans massifs de titularisation de contractuel-les,
- l'arrêt de la répression anti-syndicale,
- le renforcement des services publics et des moyens budgétaires à la hauteur,
- le partage du travail : 32h sans flexibilité ni perte de salaire,
- Des contreparties en emplois pour les aides publiques, avec arrêt des délocalisations,
- Le partage des richesses : revalorisations salariales avec réduction des inégalités (reconnaissance des qualifications, en particulier des filières féminisées), attribution d'un nombre de points à tout-es et revalorisation du point d'indice.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez